



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/957

Le 2 octobre 2020

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Réunion de la Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite), Réunion électronique, 6 novembre 2020

1 Introduction

La présente Circulaire administrative vient compléter les renseignements fournis dans la Circulaire administrative [CACE/950](#) et son Corrigendum 1. En raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](#)), les États Membres de l'UIT ont été consultés, sous couvert du Corrigendum 1 à la Circulaire administrative CACE/950, sur la question de savoir si la réunion de la Commission d'études 4 pouvait être organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date prévue du 6 novembre 2020 et si cette réunion pouvait se tenir exceptionnellement en anglais uniquement. La date limite de soumission des réponses à ces deux consultations était le 30 septembre 2020.

2 Résultats du processus de consultation

La présente Circulaire administrative a pour but de rendre compte des résultats de ces deux consultations.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de l'organisation de la réunion de la Commission d'études 4 de manière virtuelle le 6 novembre 2020. En conséquence, la réunion de la Commission d'étude 4 aura lieu de manière virtuelle.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de la proposition visant à organiser exceptionnellement la réunion virtuelle de la Commission d'études 4 en anglais uniquement. En conséquence, la réunion de la Commission d'études 4 du 6 novembre 2020 se tiendra à titre exceptionnel en anglais uniquement.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. Nelson Malaguti, Conseiller de la Commission d'études 4, à l'adresse nelson.malaguti@itu.int.

Mario Maniewicz
Directeur